

Publié le 8 octobre 2015

Décentralisation du stationnement : le guide avant la réforme

Malgré le report de cette réforme au 1er janvier 2018 annoncé par le Premier ministre le 1er octobre lors des 25ème Rencontres nationales du transport public, le Cerema vient de publier le guide pratique sur son site internet. Il est en libre téléchargement ici.



Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

La <u>réforme</u> de la dépénalisation et de la décentralisation du stationnement a son <u>guide pratique</u>. Réalisé avec l'ensemble des acteurs majeurs du stationnement dont la Fédération des Epl qui a été très active, les 134 pages du guide ont l'ambition de présenter aux collectivités territoriales des **recommandations** pour la mise en œuvre de cette réforme. Celle-ci introduit d'importantes évolutions des procédures administratives, aussi bien d'ordre juridique, technique, organisationnel, financier que réglementaire.

La phase opérationnelle de la décentralisation débute dès à présent et la réussite de la réforme repose, entre autre, sur l'organisation technique et humaine des contrôles qui sera mise en œuvre au sein des collectivités afin de répondre aux objectifs.

Il importe également de mettre en place un dispositif de communication et de pédagogie auprès du grand public bien en amont de l'entrée en vigueur de la réforme, de façon à pouvoir disposer de suffisamment de temps pour expliquer clairement les objectifs visés par la décentralisation du stationnement payant sur voirie.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 1